

Comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR2100250
Pelouses des Sources de la Suize
N° Régional : 5

n° 2146

Le Préfet de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 414-1 à L 414-7 et R 214-15 à R 214-37 ;

VU l'avis du Directeur Régional de l'Environnement de Champagne-Ardenne ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site NATURA 2000 n° FR 2100250 : Pelouses des Sources de la Suize.

Le document d'objectifs établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage local sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral.

Article 2 : Ce comité de pilotage est constitué comme suit :

Services et établissements publics de l'État :

- M. le Préfet de la Haute-Marne ou son représentant, président ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement de Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Délégué du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant ;
- M. le Directeur de l'Agence Haute-Marne de l'Office National des Forêts ou son représentant ;
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant ;
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne ou son représentant ;

Élus :

- M. les Conseiller Général du canton de Langres ;
- MM. les Maires des communes de Courcelles en Montagne et Voisines ou leur représentant ;
- M. le Président de la Communauté de Communes de l'Étoile de Langres ou son représentant ;

Organismes socio-professionnels et Associations :

- -M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- M. le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- M. le Président de la Délégation Régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant ;
- M. le Président de Nature Haute-Marne ou son représentant ;
- Mme la Présidente de l'Association de la Propriété Foncière ou son représentant ;
- M. le Président du Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant.
- M. le Président de la Fédération Haut-Marnaise pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique ou son représentant ;
- M. le Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant ;
- M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs ou son représentant ;
- M. le Président de la Confédération Paysanne ou son représentant ;
- M. le Président de l'A.D.A.S.E.A. de la Haute-Marne ou son représentant ;

Article 3 : Le comité de pilotage pourra solliciter les services de tout autres experts reconnus pour leur compétence dans certains domaines scientifiques ou techniques.

Il veillera également à associer sous formes de groupe de travail toutes les autres personnes ayant un lien technique direct avec le site.

Article 4 – M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne et M. le Sous-Préfet de Langres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du comité de pilotage.

Chaumont, le 08 JUIL. 2004

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture P/I



Rodolphe POLYCARPE